



Avis à la population d'Echarlens

SEANCE D'INFORMATION

Les communes d'Echarlens, Marsens, Sorens et Pont-en-Ogoz organisent, en partenariat avec le Service des transports et de l'énergie du Canton de Fribourg, une conférence intitulée

« Comment bien réussir sa rénovation et avec quel financement »

A cette occasion, les autorités communales invitent la population

**Le mercredi 16 mai 2012 à 20h00
Au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens
(grande salle)**

Les thèmes abordés seront :

- Les enjeux de la rénovation (avec rappel des grandes lignes de la stratégie énergétique fribourgeoise à l'horizon 2030).
- Les aides financières (aides octroyées dans le cadre du Programme Bâtiments et du Programme d'encouragement cantonal, les déductions fiscales et autres possibilités telles que les aides consenties par les établissements bancaires) et les conditions à respecter.
- Proposition d'une marche à suivre pour rénover un bâtiment (réflexion, diagnostic, propositions concrètes de rénovation).

L'entrée est libre.

Durée de la conférence : environ 1h00.

Une verrée sera offerte par les communes organisatrices au terme de la présentation.

ADMINISTRATION

Assemblée communale

La prochaine assemblée communale est fixée au **mercredi 30 mai 2012 à 20h00** au Restaurant de la Croix-Verte à Echarlens.



- ❖ Merci de répondre favorablement à cette assemblée communale du printemps 2012 (assemblée des comptes 2011). C'est avec un immense plaisir que le Conseil communal vous y attend.
- ❖ Profitez de ce rendez-vous pour recevoir toutes les informations utiles liées à votre région et à votre commune.
- ❖ C'est le moment idéal pour poser vos questions, transmettre vos remarques, etc.
- ❖ C'est aussi un moment d'amitié et de rencontre à ne pas manquer.
- ❖ Une petite verrée est offerte aux participants en fin d'assemblée.

Bureau communal

Tél : 026 915 20 20

Fax : 026 915 36 20

email : commune@echarlens.ch

N'oubliez pas notre site internet **www.echarlens.ch** sur lequel vous pouvez consulter toutes les informations utiles liées à notre commune.

Horaire de l'administration communale

Lundi après-midi de 14h00 à 18h00

Mercredi matin de 08h00 à 12h00

Vendredi après-midi de 14h00 à 17h00

L'Administration communale sera fermée **du lundi 6 août au vendredi 17 août 2012. Réouverture le lundi 20 août 2012 à 14h00.** Nous vous prions, dès lors, de prendre toutes vos dispositions pour l'établissement des cartes d'identité.

Déchetterie

Le ramassage des déchets ménagers s'effectue tous les vendredis. Les sacs à poubelles consignés doivent être déposés aux endroits désignés **UNIQUEMENT depuis le vendredi matin à partir de 6h00.**

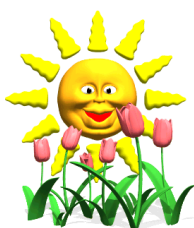
Nous vous rappelons toutefois que deux containers sont à votre disposition à la déchetterie pour déposer les sacs à poubelles officiels (sacs rouges).

Déplacement des dates en raison de fêtes et jours fériés :

Vendredi Saint : Jeudi 5 avril 2012

Ouverture de la déchetterie

HORAIRE D'ETE
du 1^{er} mai au
31 octobre



HORAIRE D'HIVER
du 1^{er} novembre
au 30 avril



Mardi de 18h00 à 20h00

Mardi de 17h00 à 19h00

Jeudi de 18h00 à 20h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Samedi de 10h00 à 12h00

Agence communale AVS

Depuis le 1^{er} janvier 2012, les communes ont l'obligation de désigner un agent AVS faisant partie de son personnel communal. Dès lors, c'est Mme Patricia Gremaud, secrétaire communale, qui reprendra le flambeau. Pour toutes questions liées à l'AVS, veuillez vous adresser directement au bureau communal durant les heures d'ouverture.

Nous profitons de cette annonce pour vous rappeler que toute demande d'AVS doit se faire 5 à 6 mois avant la date de la retraite officielle.

Il nous tient à cœur également de remercier tout particulièrement Mme Jacqueline Wehren qui s'est occupée avec le plus grand soin et beaucoup de dévouement de l'agence AVS pendant 23 ans. Nous lui adressons tous nos vœux de bonheur et de succès pour la suite de sa carrière.

Primes de fin d'études

La Commune octroie une gratification unique à toute personne obtenant **son diplôme de fin d'apprentissage ou d'études**.

Sur présentation du CFC ou du diplôme, vous recevrez la somme de CHF 500.00



Sacs poubelles offerts aux enfants de 0 à 3 ans

Comme à l'accoutumé, 4 rouleaux de sacs poubelles de 35 litres, par enfant et par année, sont offerts. Ils sont à disposition au secrétariat communal durant les heures d'ouverture.



Suppression de la vignette vélo



Comme vous le savez, le 1^{er} janvier 2012 a marqué la fin non seulement de la vignette vélo obligatoire, mais aussi de la couverture d'assurance qu'elle offrait jusqu'à présent contre les dommages causés à des tiers en cas d'accident de vélo.

A l'avenir, les dommages occasionnés par les cyclistes seront pris en charge par les assurances RC privées. Ce ne sont donc plus les vélos qui devront être assurés, mais leurs utilisateurs. A cet effet, nous vous conseillons de prendre contact avec votre conseiller en assurances.

Vous trouverez de plus amples informations à ce sujet sur le site internet www.adieu-vignette-velo.ch

Site internet – photos du village



Une nouvelle version du site internet de la commune d'Echarlens sera mise en ligne prochainement. A cette occasion, nous invitons les citoyens à transmettre par mail (commune@echarlens.ch) la photo qui illustre au mieux leur regard sur le village. A vos appareils photos et merci d'avance.

CONSEIL COMMUNAL

En raison de l'entrée en fonction de notre nouveau Conseiller communal M. Patrice Gremaud, nous avons le plaisir de vous faire part de la nouvelle organisation du Conseil communal, à savoir :

Nom et Prénom	Fonction	Dicastères
Antoine Gremaud	Syndic	Administration générale, finances, endiguements, forêts.
Olivier Studer	Vice syndic	Tourisme, chemins pédestres, déchetterie, aménagement du territoire, police du feu, protection civile, protection de la population.
Elisabeth Ding	Conseillère communale	Culture, sports, santé, affaires sociales, enseignement et formation.
Patrice Gremaud	Conseiller communal	Patrimoine construit, routes, parquets communaux, agriculture, alpages, cimetière.
Hervé Romanens	Conseiller communal	Epuration, adduction d'eau, constructions.

LA VIE LOCALE

Vide grenier

Le troisième vide grenier du village **aura lieu**
le dimanche 3 juin 2012
 sur la place du village (Restaurant de la Croix-Verte)

Personne de contact : Madame Patricia Gremion-Schmidt
 ☎ 078 822 85 91



Naissances

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents de :



Chassot Hugo	né le 12.12.2011	Fils de Raphaël et Lucie
Tercier Sasha	né le 14.12.2011	Fils de Julien et Marie-Laure
Gex Théo	né le 03.01.2012	Fils de Philippe et Mélanie
Gremaud Romane	née le 31.01.2012	Fille d'Antoine et Fabienne
Risse Benjamin	né le 08.03. 2012	Fils d'Olivier et Priscilla

LES INFOS TECHNIQUES

Construction de piscine hors sol

Avec l'entrée en vigueur de la LATeC et du ReLATeC, les piscines privées comme les spas et les jacuzzis sont considérés comme des objets de minime importance.



Par conséquent, et conformément aux articles 139 LATeC et 85 ReLATeC, ils sont soumis à l'obligation d'un permis de construire selon la procédure simplifiée. La compétence pour délivrer les permis de construire appartient dans ce cas au Conseil communal.

Pour les piscines privées, les spas et les jacuzzis (quelles que soient leurs dimensions ou leurs caractéristiques), le Service de l'environnement (Sen) a édicté des directives précisant clairement les conditions à respecter pour ce genre de construction (http://www.fr.ch/sen/fr/pub/documentation/doc_par_theme/doc_theme_eaux/evacuation_eaux.htm).

Conformément à l'article 186 LATeC, il appartient à l'Autorité communale de veiller au respect des conditions dans ces prescriptions.

Changement de locataires – obligation de renseigner

Conformément à la loi du 16 novembre 2009 modifiant la loi sur le contrôle des habitants, nous vous informons que **les propriétaires** sont tenus d'informer le secrétariat communal des locataires qui arrivent ou qui quittent leur logement.

Fuites d'eau

Nous demandons à chaque citoyen d'être attentif, dans les moments tranquilles, sur les sifflements ou bruits de fuite d'eau, sur leur propriété et dans leur bâtiment.



En cas de suspicion, en informer l'administration communale qui aidera à élucider l'origine et l'importance de l'éventuelle fuite d'eau par des techniques de détection éprouvée.

Nous vous remercions par avance de votre collaboration.

Une plante toxique dans notre région : Sénéçon jacobée

Cette espèce est très répandue aux bords des champs, dans les prairies, dans les gazons maigres et dans les mégaphorbiées. Elle est originaire des plaines jusqu'aux montagnes de moyenne altitude des régions tempérées d'Europe et d'Asie. Il s'agit donc d'une plante indigène.

Paysans et propriétaires de chevaux redoutent cette espèce dont toutes les parties de la plante contiennent des alcaloïdes pyrrolizidiniques, toxiques pour le foie. Leur contenu dans les fleurs peut atteindre jusqu'au double de leur teneur dans le reste de la plante. Le Sénéçon jacobée est vénéneux pour les chevaux et les bovins. Les moutons et les chèvres y sont moins sensibles. Toutefois l'absorption de grandes quantités (deux à quatre kilos par kilo corporel) peut entraîner la mort de l'animal.



Afin d'éviter tous problèmes, nous demandons à toutes les personnes concernées d'être particulièrement attentives à la présence de cette plante.

Seul moyen de lutte : le déracinement avant mise en graine. Le sénéçon jacobée fleurit l'été.

Aussi, afin d'éradiquer la propagation de cette plante, il vous appartient de l'arracher et de la déposer dans la benne mise à votre disposition à la déchetterie communale. (à côté de la benne à déchets compostables).

Nous vous en remercions.

Eclairage public



Comme nous vous l'avons déjà annoncé lors de l'assemblée communale du 14 décembre 2011, l'éclairage public de la commune est modifié comme suit :

- Lampadaires éteints le vendredi soir et le samedi soir de 2h30 à 6h30.
- Lampadaires éteints du dimanche soir au jeudi soir de 23h30 à 5h30.